

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet urbain du Bas-Chantenay sur la commune de Nantes

Par arrêté préfectoral n° 2019/BPEF/064 du 29 mai 2019, a été prescrite l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement avec dérogation « espèces et habitats protégés » (articles L.181-1 et L181-2 du code précité), sollicitée par Nantes Métropole concernant le projet urbain du Bas-Chantenay sur le territoire de la commune de Nantes.

Cette enquête publique aura lieu du mercredi 19 juin 2019 à 9h00 au vendredi 19 juillet 2019 à 17h30 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, en mairie-annexe de Chantenay (place de la Liberté 44100 Nantes).

M. Michel MONIER, administrateur territorial retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête avec étude d'impact sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie annexe de Chantenay à Nantes sur support papier et sur un poste informatique où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives notamment environnementale.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet en mairie-annexe de Chantenay. Celles-ci pourront également être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur en mairie annexe de Chantenay à l'adresse suivante : Mairie de Nantes, Commissaire Enquêteur, mairie de quartier de Nantes-Chantenay, 2 rue de l'Hôtel de ville, 44094 Nantes cedex 1; ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : enquete-publique-1358@registre-dematerialise.fr (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo, seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte). Un registre dématérialisé sera également mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1358>

La consultation du dossier est également possible sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants en mairie-annexe de Chantenay (Place de la Liberté à Nantes) :

- le mercredi 19 juin 2019 de 9h00 à 12h30
- le samedi 29 juin 2019 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 3 juillet 2019 de 13h45 à 17h30
- le jeudi 11 juillet 2019 de 9h00 à 12h30
- le lundi 15 juillet 2019 de 13h45 à 17h30
- le vendredi 19 juillet 2019 de 13h45 à 17h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet des services de l'État en Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Nantes (mairie annexe de Chantenay), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : Madame la présidente de Nantes Métropole, DTA Nantes Ouest, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 09.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées au I de l'article L.214-3 du code de l'environnement avec dérogation « espèces et habitats protégés » (articles L.181-1 et L181-2 du code précité) délivrée par le préfet de Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus.